CERTIFICAT

CERTIFIÉ PAR AFCAB

NF

ACIERS POUR BÉTON ARMÉ

N° B96/121 RÉV. 20

Attribué à

SOCIETE NOUVELLE SOTRALENTZ CONSTRUCTION

Pour les aciers

TSHA KARI

Fabriqués sur le site de

DRULINGEN (67)

En vertu de la présente décision notifiée par **l'AFCAB, AFNOR certification** accorde le droit d'usage de la marque à la société qui en est bénéficiaire pour les produits mentionnés ci-dessus, dans les conditions des Règles générales de la marque **NF** et du Référentiel de certification **NF 139**.

Date de décision : 12/12/2024
Date de validité : 31/03/2028

Pour L'AFCAB,

cofrac
ORGANISME ACCREDITE SOUS LE N° 5-0007
Portée disponible sur www.cofrac.fr
CERTIFICATION DE PRODUITS ET SERVICES

Le lecteur est invité à vérifier la validité de ce certificat (Cf. fiche descriptive) en consultant le site www.afcab.com
Ce document contient 3 pages y compris celle-ci.

Bruno MARIN
Président de l'AFCAB.

AFCAB

ASSOCIATION FRANÇAISE DE CERTIFICATION DES ARMATURES DU BÉTON
28 rue de Liège 75008 Paris - France ● Tél : + 33(0)1 44 90 88 80 ● www.afcab.com ● info@afcab.com

Aucune mention ne peut être ajoutée ou retirée de ce certificat. Tout contrevenant s'expose à des poursuites pour usage abusif de la marque.

FICHE DESCRIPTIVE

VALIDITÉ DU CERTIFICAT

Ce certificat atteste que les produits décrits dans la présente fiche descriptive sont conformes à la norme NF A 35-024 et fabriqués conformément aux spécifications de gestion de la qualité décrites dans le Référentiel de certification NF - **Aciers pour béton armé** - RCC03 en vigueur. Ces produits doivent porter la marque NF - **Aciers pour béton armé**.
Cette décision a été prise après évaluation. Elle annule et remplace toute décision antérieure. Elle est valide sous réserve de la surveillance périodique effectuée par l'**AFCAB**, qui peut prendre toute sanction prévue dans les Règles générales de la marque **NF** et dans le Référentiel de certification NF - **Aciers pour béton armé** - RCC03 en vigueur. Le lecteur peut vérifier à tout moment que ce certificat est toujours valide en consultant le site de l'**AFCAB** : www.afcab.com rubrique "Certificats".
Le lecteur peut vérifier que le produit qui lui est livré relève de ce certificat en vérifiant que le logo NF - **Aciers pour béton armé** et le numéro de ce certificat figurent sur l'étiquette du produit.

TITULAIRE

Usine de production	Contact commercial	Siège social
SOCIETE NOUVELLE SOTRALENTZ CONSTRUCTION 2A, rue de Sarreguemines CS 90027 F - 67320 DRULINGEN	SCHMITT Olivier Tél : (33)(0)3 88 01 64 00 Fax : (33)(0)3 88 01 64 01 E-mail : info@sotralentz-construction.com Web : www.sotralentz-construction.com	SOCIETE NOUVELLE SOTRALENTZ CONSTRUCTION 2A, rue de Sarreguemines CS 90027 F - 67320 DRULINGEN

ACIERS CERTIFIÉS

Nom de l'acier : TSHA KARI
Norme de référence : NF A 35-024
Nuance : B600A
Forme de livraison : Treillis soudés
Diamètres : 4 et 4.5 mm (couples de diamètres inclus dans la norme uniquement)
Marquage : L'origine et la nuance du treillis sont identifiées au moyen de l'étiquetage.

Aucune mention ne peut être ajoutée ou retirée de ce certificat. Tout contrevenant s'expose à des poursuites pour usage abusif de la marque.

CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES

Les aciers qui portent la marque NF **- Aciers pour béton armé** délivrée par l'**AFCAB** :

- ont fait l'objet d'une évaluation initiale qui a établi que le produit est conforme aux prescriptions énoncées dans la norme NF A 35-024 et aux spécifications complémentaires décrites dans le Référentiel de certification NF - **Aciers pour béton armé** - RCC03 en vigueur :
  - Limite d'élasticité : ≥ 600 MPa (valeur caractéristique), ≥ 575 MPa (valeur minimale).
    ≤ 780 MPa (valeur caractéristique), ≤ 830 MPa (valeur maximale).
  - Masse linéique : ± 7%.
  - Adhérence : Voir les valeurs de la norme NF A 35-024 reprises dans la procédure AFCAB D3.3 (Cf. www.afcab.com rubrique documents pour la certification).
  - Résistance au cisaillement : ≥ 25% de la limite d'élasticité nominale.
  - Tolérances sur les dimensions : longueur et largeur ± max (25 mm ; 0,5%) et espacements ± max (15 mm ; 7,5%).
- résultent d'une fabrication dont la qualité est contrôlée suivant les dispositions du Référentiel de certification NF **- Aciers pour béton armé** - RCC03 en vigueur.
- ont une origine identifiable.

Avertissement : *Les valeurs des caractéristiques mentionnées ci-dessus sont résumées. Pour une information complète, il convient de consulter les textes de référence, et notamment la norme.*

ASSOCIATION FRANÇAISE DE CERTIFICATION DES ARMATURES DU BÉTON
28 rue de Liège 75008 Paris - France ● Tél : + 33(0)1 44 90 88 80 ● www.afcab.com ● info@afcab.com

Aucune mention ne peut être ajoutée ou retirée de ce certificat. Tout contrevenant s'expose à des poursuites pour usage abusif de la marque.